



RÈGLEMENTS DU TIRAGE DE SPORT DU NOUVEAU-BRUNSWICK

1. Seuls les résidents et résidentes du Nouveau-Brunswick peuvent acheter des billets.
2. Les joueurs et joueuses doivent être âgés de 19 ans ou plus et utiliser une carte de crédit majeure, Visa débit ou Mastercard débit.
3. Les billets seront vendus en ligne aux tarifs suivants :
 - 100 pour 50 \$
 - 30 pour 20 \$
 - 10 pour 10 \$
 - 3 pour 5 \$
4. La vente des billets se terminera le dernier jour de chaque mois à 23 h 59 et le tirage aura lieu à Fredericton le 1^{er} jour de chaque mois.
5. La personne gagnante recevra un prix en espèces correspondant à 50 % des ventes de billets.
6. Le fournisseur de tirages électroniques (Rafflebox) enverra tous les numéros de billets par courrier électronique aux acheteurs de billets. Aucun billet physique ne sera envoyé par la poste pour ce tirage.
7. La personne gagnante sera désignée par un tirage effectué au moyen d'un générateur de nombres aléatoires (GNA) enregistré par le fournisseur de tirages électroniques.
8. La personne gagnante sera contactée par téléphone et par courrier électronique. Elle aura soixante (60) jours pour réclamer son prix. Si le prix n'est pas réclamé dans les soixante (60) jours, il sera intégré dans le prochain tirage.
9. En jouant, vous acceptez que votre numéros gagnants soient publiés.
10. Les membres du personnel de Sport Nouveau-Brunswick ne peuvent pas participer au tirage.